



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du Lundi 15 Octobre 2018
(2^e convocation sans quorum)

DLB 2018/215

L'an deux mille dix-huit et le Lundi 15 Octobre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : Mardi 9 Octobre 2018

Affichage de la convocation : Mardi 9 Octobre 2018

Présents : Richard BAGAN, BOUSQUET Catherine, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Rémi BOUYALA, Adam DA SILVA, Alain GRENIER, Daniel RENAUD, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Alain RY AUX, Muriel ICHER, Christophe THOMAS, Irène LATAPIE, Christian PEREZ, Dominique BIGARI, Pierre-Jean ROUGEOT, Gérard BOYER, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Daniel BARTHES, Robert SOUQUE.

Secrétaire de séance : Michel LOUP

Objet : Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2017

Monsieur le Président expose que conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, notre collectivité doit examiner chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service portant sur l'année précédente. Ce document présente les principales actions et chiffres importants à retenir de cet exercice : des tonnages d'ordures ménagères en baisse, des tonnages de végétaux en hausse, des fréquentations des déchèteries en hausse et le déploiement de la collecte des biodéchets sur Pézenas dans le cadre de la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte, etc...

Ce rapport est ensuite publié sur notre site internet, adressé aux collectivités membres qui le présentent à leurs assemblées délibérantes pour information et envoyé à nos principaux partenaires.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à adopter le rapport annuel de l'année 2017.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,


A l'unanimité,

ADOpte le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2017
Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.



Le Président,


Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 24.10.2018 et de sa publication le 24.10.2018

A Nézignan l'Évêque, le 24.10.2018